

14 mars 2020 - 15h

## COVID-19, ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS SOIGNANTS

Conformément aux prescriptions de la Préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine, les enfants des professionnels de santé (personnels travaillant en établissements de santé publics/privés, personnels travaillant dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées, professionnels de santé et médicaux-sociaux de ville et personnels chargés de la gestion de l'épidémie des ARS des préfectures) qui n'ont pas d'autre solution de garde, seront accueillis dès lundi 16 mars dans les structures municipales de la manière suivante :

- à la maison de l'enfance, **au 149 avenue Clémenceau** pour les enfants de 0 à 3 ans déjà inscrits dans les crèches municipales de Dax. **La structure sera ouverte de 7h30 à 19h00 et les enfants seront accueillis selon les horaires habituels prévus au contrat.**

- à l'école maternelle ou élémentaire du **lieu de scolarisation habituel** pour les enfants de 3 à 12 ans. Les activités périscolaires et la restauration scolaire ne seront toutefois pas assurées.

Les parents devront présenter leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur.

L'accueil sera réalisé dans des groupes limités à 8-10 enfants.

La ville de Dax vous tiendra informé(e) de l'évolution de la situation sur son territoire.

Vous pouvez également retrouver tous les détails utiles sur le site suivant : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)